

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

13 mai 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **13 mai 2013** à 19 heures 30 à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : - M. Louis-Marie Bastille, maire
 - M. Lucien Gendron, conseiller
 - Mme Margot Perreault, conseillère
 - M. Alain Boucher, conseiller
 - M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Est absent :
 - M. Yannick Bélanger, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2013-05-0121

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 19h30 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2013-05-0122

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond et, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-05-0123

4. Adoption du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56.7 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la Municipalité peut exprimer, sous un délai de 120 jours, son avis sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (ci après appelé « PSADR 2 » qui lui a été transmis par support numérique et par courrier du 26 mars 2013;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du contenu du PSADR 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault :

QUE la municipalité de Saint-Modeste donne son avis favorable de principe au PSADR 2 tel que présenté sous réserve d'apporter des modifications prenant en compte les arguments et commentaires invoqués et détaillés en annexe de la présente résolution sous le N° d'annexe Extra2013-05-01.1, laquelle en fait partie intégrante;

Il est demandé le vote :

Nombre de votes pour : 4

Nombre de votes contre : 1

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

5. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Pas de questions.

2013-05-0124

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 19h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire